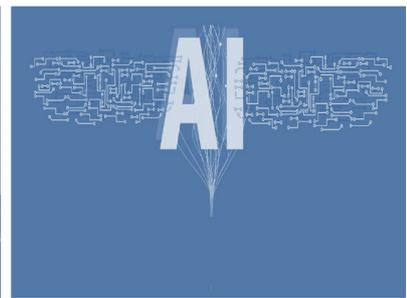


Rapport Annuel



2022

Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés

AT	Accident(s) du travail
ÉPI	Équipement(s) de protection individuelle
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
RPS	Risques psychosociaux
SST	Santé et sécurité au travail
TMS	Troubles musculosquelettiques
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles - Elle fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie
CNOCT	Conseil national d'orientation des conditions de travail
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DGT	Direction générale du travail
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
EU-OSHA	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

Également connue sous le nom de **Branche "accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP)"** de la Sécurité Sociale, l'**Assurance Risques professionnels** agit pour une bonne santé au travail avec le soutien d'un réseau d'organismes implantés sur tout le territoire : Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS).

Elle indemnise les victimes de maladies professionnelles, d'accidents du travail ou de trajet. Elle aide les entreprises et les travailleurs indépendants à prévenir les risques, elle calcule leurs taux de cotisation. Au plan national, l'Assurance Maladie - Risques professionnels bénéficie de l'expertise de deux acteurs qu'elle finance : l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) et EUROGIP.

Sommaire

EUROGIP en bref	4
Les faits marquants 2022 par pôle d'activité :	
Études et enquêtes	5
Reconnaissance du Covid-19 comme AT/MP dans 9 pays européens	
Protection sociale et statut des travailleurs des plateformes	
Télétravail et accident de travail dans sept pays européens	
Préparation des négociations de la future COG AT/MP	
Troubles psychiques d'origine professionnelle & prise en charge en AT/MP	
Deux Focus sur la réglementation européenne	
Projets européens	8
Deux contrats "EU-OSHA" sur les indicateurs de suivi	
Définition d'une nouvelle méthode de recueil des statistiques MP au plan européen	
Information & veille	10
Débats d'EUROGIP sur la santé-sécurité au travail dans un environnement en mutation	
Réflexion sur un nouveau format événementiel	
Site Internet, Eurogip infos et réseaux sociaux	
Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP	
Veille normative	
Relations extérieures et communication.....	13
Coordination des activités internationales de la Branche AT/MP	
Activités dans le cadre de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)	
Forum européen de l'assurance AT/MP	
Euroshnet	
Un contrat de coopération avec COMWEL (Corée)	
Sollicitations extérieures et interventions	
Normalisation en santé-sécurité au travail.....	17
Coordination du réseau de 77 "experts Normalisation"	
Assistance aux experts "Normalisation"	
Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon	
Pilotage de l'activité Normalisation	
Présence dans les instances stratégiques	
Financement de certains travaux	
Perspectives de l'activité normalisation de la Branche AT/MP	
Coordination des organismes notifiés ÉPI et Machines	21
Coordination française	
Coordination européenne	

Mission

EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention des risques professionnels et l'assurance contre les AT/MP au niveau européen, voire au-delà. Il s'appuie sur un solide réseau constitué au fil des années au sein des instances communautaires et des organismes de prévention et d'assurance dans les autres pays.

Raison d'être

Contribuer à améliorer la santé et la sécurité au travail suppose, en amont, d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international. Telle est notre raison d'être, à la base de l'ensemble de nos activités.

Création, statut, ressources

EUROGIP a été créé en 1991 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public entre la CNAM et l'INRS. Il est principalement financé par le Fonds national de prévention des AT/MP.

Administration

CNAM et INRS désignent les représentants des salariés et des employeurs (à parts égales) du Conseil d'administration. Présidence et Vice-Présidence à compter de mars 2022 : Franck GAMBELLI (Medef) et Abderrafik ZAIGOUCHE (CGT)

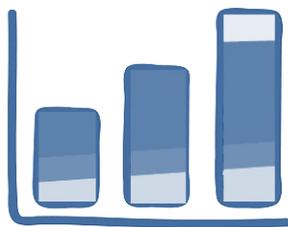
Équipe

Pierre BELINGARD
Marie-Amélie BUFFET
Saphia FORTASSI
Raphaël HAEFLINGER - Directeur
Christèle HUBERT PUTAUX
Christine KIEFFER
Isabelle LELEU
Annarita PIAZZA
Virginie PLUOT
Isaure POUSSIELGUE
Mercedes SELLEM-DELMAR

Activités

- Études et enquêtes
- Projets d'intérêt communautaire
- Information et veille
- Relations extérieures et communication
- Normalisation en santé-sécurité au travail
- Coordination des organismes notifiés pour les ÉPI et les machines

Études et enquêtes



Les thèmes étudiés répondent aux besoins des membres fondateurs d'EUROGIP (CNAM/DRP et INRS) et s'inscrivent dans le cadre de l'actualité relative à la santé-sécurité au travail ou l'assurance contre les AT/MP. L'objectif est d'apporter un éclairage sur les pratiques de nos voisins européens, voire au-delà, pour alimenter la réflexion.

Reconnaissance du Covid-19 comme AT/MP dans 9 pays européens

Un nouveau [Focus](#) porte sur les possibilités de reconnaissance en accident du travail et/ou maladie professionnelle du Covid-19 dans neuf pays européens : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg et Suède.

Depuis leurs premières prises de position en plein confinement, les assureurs AT/MP ont affiné ou fait évoluer certains dispositifs, face notamment à la multiplication des demandes de reconnaissance, aussi bien de personnels soignants que d'autres catégories de travailleurs.

À présent, dans une majorité des neuf pays couverts, les assureurs AT/MP ont intégré l'infection au SARS-COV-2 dans leur système de reconnaissance des sinistres professionnels, sans modifier la réglementation en vigueur. Le Covid-19 est

considéré davantage comme une MP que comme un AT. Le personnel soignant, dans un sens plus ou moins large en fonction du pays, bénéficie partout d'une présomption d'origine professionnelle (allègement de la charge

de la preuve), liée le cas échéant à la liste de MP ou bien attachée à des conditions de reconnaissance qui ont été précisées pour la circonstance.

Parallèlement, EUROGIP a entrepris un suivi des statistiques de cas de Covid-19 reconnus en 2020-2021 dans différents pays. Mais face à la diversité des systèmes de reconnaissance et de l'indisponibilité de données relatives aux fonctions publiques en France, lesquelles ont été particulièrement touchées, ce travail de comparaison semble pour l'instant difficile à réaliser.

Protection sociale et statut des travailleurs des plateformes

Le [rapport](#) "Travailleurs des plateformes : quel statut pour quelle protection sociale ?" analyse le phénomène, fait le point sur les risques professionnels (spécifiques et traditionnels) auxquels sont

exposés ces travailleurs, sur leur statut professionnel difficile à déterminer, dont dépend leur protection sociale, dresse un panorama de la réglementation communautaire et présente le projet de

Les faits marquants 2022 par pôle d'activité

directive que la Commission a introduit en décembre 2021.

Le rapport détaille également les actions mises en œuvre au niveau national en France, Italie, Espagne, Belgique, Allemagne et au Royaume-Uni au regard :

- de la législation visant à mieux encadrer, de manière directe ou indirecte, le travail de plateforme ;
- des décisions les plus importantes rendues ces dernières années par les

instances juridiques nationales, lesquelles se sont prononcées de nombreuses fois sur des litiges, souvent à l'initiative des travailleurs des plateformes, concernant notamment leur statut professionnel.

Les résultats de cette étude sur la protection des travailleurs des plateformes, qui s'inscrit pleinement dans l'actualité, ont fait l'objet de plusieurs présentations (cf. sollicitations).

Télétravail et accident de travail dans sept pays européens

Des recherches sur sept pays européens - France, Italie, Espagne, Allemagne, Autriche, Finlande et Suède - ont été lancées en vue de la publication d'un [rapport](#) au premier trimestre 2023 sur l'accident de travail en télétravail. L'étude tient compte de nombreuses différences qui existent entre les pays dans la mise en place du télétravail. Elle s'intéresse tant à la prévention des risques professionnels qu'à la définition et la couverture des victimes d'accidents de travail en télétravail au niveau national. Pour chacun des pays couverts, sont présentés :

- un aperçu de la réglementation en vigueur et des obligations en matière de SST autour du télétravail ;
- les dispositions concernant les accidents du travail survenus lors du télétravail (notamment les critères à retenir dans les différents pays) et, lorsque cela est possible, la récente jurisprudence qui encadre mieux la définition de l'accident de travail en télétravail ;
- le cas échéant, quelques initiatives mises en place par les entreprises et/ou les assureurs AT/MP visant à prévenir les accidents en télétravail.

Préparation des négociations de la future COG AT/MP

Divers travaux se sont inscrits dans le cadre de la préparation de la future Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre la Branche AT/MP et l'État en vue d'apporter un éclairage européen notamment sur :

- les incitations financières à la prévention en vigueur dans les autres pays ;

- les moyens affectés à la prévention dans deux pays européens "comparables" à la France - l'Allemagne et l'Italie - avec un point particulier sur la structure générale des dépenses AT/MP, ainsi que la part et l'évolution des moyens alloués.

Troubles psychiques d'origine professionnelle & prise en charge en AT/MP

Selon plusieurs enquêtes européennes (ESENER et Labour Force Survey notamment), le nombre de travailleurs concernés par la souffrance psychique en lien avec leur travail a augmenté pendant la dernière décennie. Les risques psychosociaux sont ainsi devenus une priorité de prévention dans une majorité de pays européens. S'il est désormais admis que les conditions de travail peuvent impacter la santé mentale des travailleurs, la

question de la reconnaissance du caractère professionnel des maladies psychiques est loin de faire l'unanimité en Europe. Dans ce contexte, EUROGIP a lancé des recherches en vue de publier début 2023 un nouveau rapport - le précédent date de 2013 - sur la reconnaissance des pathologies psychiques liées au travail dans un certain nombre de pays européens.

Deux Focus sur la réglementation européenne

Dans le cadre de sa Commission spécialisée sur les questions internationales, le COCT a sollicité EUROGIP pour rédiger un document sur le **droit communautaire en matière de santé-sécurité au travail (SST)**.

Après un bref historique, le [Focus](#) s'articule autour des thèmes suivants :

- la procédure d'adoption des actes législatifs contraignants en matière de SST,
- la directive, instrument privilégié d'harmonisation des dispositions SST,
- la Directive-cadre de 1989 et les directives particulières,
- les autres textes communautaires présentant un intérêt pour la SST,
- les actes en cours d'élaboration ou en préparation, dont les règlements IA et Machines ou les directives "plateformes" et peut-être "télétravail".

Un autre [Focus](#) est consacré au **projet de règlement pour encadrer juridiquement les systèmes d'intelligence artificielle (IA)** que la Commission européenne a publié en avril 2021. Ce texte vise à "répondre à la nécessité de garantir aux utilisateurs et citoyens de l'Union un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité et des droits fondamentaux, tout en fournissant un cadre juridique stable aux fournisseurs d'IA". Il doit permettre de structurer toute une filière sur une technologie en plein essor qui s'applique à de nombreux domaines et va, dans les années à venir, s'intégrer à des produits soumis à différentes législations sectorielles qui ne l'ont pas forcément prévu.

Le Focus d'EUROGIP décrypte le texte sur lequel les discussions se poursuivent.

Projets européens



EUROGIP répond aux appels d'offres publiés par l'UE (Commission, Eurostat, EU-OSHA...) ou par les pays bénéficiaires de crédits de l'UE. Il réalise aussi des prestations en tant que partie prenante de consortiums européens ou comme sous-traitant d'organismes ayant répondu aux appels d'offres.

Deux contrats "EU-OSHA" sur les indicateurs de suivi

Le projet "Vue d'ensemble structurée sur les indicateurs des systèmes de suivi et de contrôle de la SST" qui avait démarré en novembre 2021 s'est terminé en octobre 2022. L'objectif principal était :

- de fournir une vue d'ensemble actualisée de ces indicateurs dans certains pays de l'UE et pays tiers ;
- d'identifier les indicateurs similaires à ceux utilisés dans le baromètre SST de l'EU-OSHA (pour lequel EUROGIP a contribué, voir ci-dessous) ;
- de décrire en détail ceux qui ne sont pas encore utilisés ou qui sont complètement différents des indicateurs du système de l'EU-OSHA.

Une fois identifiés, les indicateurs pouvant être utilisés pour modifier ou améliorer ceux de l'EU-OSHA ont été

décrits en détail. L'accent a notamment été mis sur de nouveaux indicateurs et moins sur les indicateurs statistiques traditionnels (AT/MP reconnus, etc.).

Fin 2022, EUROGIP s'est vu confier un nouveau contrat afin de proposer d'autres indicateurs de suivi de l'activité de l'Inspection du Travail en Europe. L'objectif est d'étoffer la section correspondante du [Baromètre européen de la SST](#) et, le cas échéant, de démontrer s'il est possible de déterminer un effet des indicateurs avancés (*leading indicators*) sur les indicateurs retardés (*lagging indicators*). Le contrat porte sur une durée maximale de 9 mois et se poursuit en 2023.

Définition d'une nouvelle méthode de recueil des statistiques MP au plan européen

EUROGIP est membre de la "Task Force EODS" (European Occupational Diseases Statistics) créée par Eurostat début 2017 pour définir une nouvelle méthode de production de statistiques européennes harmonisées relatives aux maladies professionnelles.

L'objectif est de rassembler des données nationales dans une base unique et de

fournir des tendances sur les maladies professionnelles les plus reconnues au niveau européen.

Dans les années 2000, une telle expérience avait déjà été tentée. Mais Eurostat avait été contraint d'interrompre ses publications en raison de la non-comparabilité des pays entre eux.

Aujourd'hui, il propose d'expérimenter une

Les faits marquants 2022 par pôle d'activité

nouvelle collecte de données, plus simple et plus fiable.

En avril 2022, il a été discuté des pistes de diffusion des statistiques sur les MP, toujours en mode "expérimental", en précisant bien les limites de ces statistiques et pour la plupart en agrégat de l'UE (sans détail de pays).

À l'invitation d'Eurostat, EUROGIP a également participé à la réunion du groupe "Statistiques européennes Accidents du travail" (ESAW, selon son acronyme en anglais).

Information & veille



EUROGIP suit à l'international et plus particulièrement au niveau de l'UE, les sujets liés à la santé-sécurité au travail, la prévention et l'assurance des AT/MP : réglementation, stratégies, normalisation, statistiques, publications, conférences... Il en partage la connaissance à travers divers supports : newsletter, rapports d'enquêtes, notes thématiques, Focus, conférences, web...

Débats d'EUROGIP sur la santé-sécurité au travail dans un environnement en mutation

Télétravail, robotique, nouveaux cadres organisationnels... Le monde du travail est en pleine mutation. Ces évolutions peuvent avoir des conséquences sur la santé-sécurité des travailleurs qui obligent parfois à repenser les politiques de prévention des risques professionnels. La question était au cœur des Débats d'EUROGIP du 5 avril 2022, qui outre l'introduction et la conclusion, étaient organisés autour de 5 tables rondes :

- Quelles mutations du travail, quels impacts ?
- Télétravail : la nouvelle donne
- Le dialogue social européen pour accompagner les transformations
- Innovation et prévention des risques professionnels
- Feuille de route de l'UE à l'horizon 2027.

Une vingtaine d'intervenants est venue

présenter les actions mises en œuvre au niveau de l'UE (Commission, Eurofound, EU-OSHA), des organismes d'assurance et de prévention dans les pays de l'UE (France, Allemagne, Portugal, Italie), des partenaires sociaux européens, des tiers-lieux, des entreprises...

Comme en 2021, la conférence a été enregistrée (studio TV) et diffusée en direct au format digital.

Sur les 305 inscriptions enregistrées préalablement aux Débats sur le site d'EUROGIP, un peu plus de 200 personnes se sont connectées à un moment ou l'autre de la conférence, avec une durée moyenne de connexion par participant de 3 h 45 (la conférence, hors pauses, durant environ 4 h 40).

Les replays des vidéos, en ligne sur la [chaîne YouTube d'EUROGIP](#), ont permis de faire vivre l'événement plus longtemps.

Réflexion sur un nouveau format événementiel

Les Débats d'EUROGIP ont constitué pendant 20 ans une vitrine de sa mission d'éclaireur européen sur le thème des risques professionnels en invitant des intervenants étrangers à contribuer.

Sous la contrainte du Covid, ils se sont tenus en format digital en 2021 et 2022 (après avoir été annulés en 2020). Force est aujourd'hui de constater que de manière générale, les habitudes en matière

Les faits marquants 2022 par pôle d'activité

d'événementiel ont changé, et ce, de façon durable.

En effet, le distanciel a pris le pas sur le présentiel, pour des raisons de coût (logistique, déplacements) et de retour sur investissement : pour un temps de préparation presque équivalent, le digital permet de réunir une audience plus importante et de faire vivre l'événement bien plus longtemps grâce aux replays. EUROGIP souhaitant proposer un

nouveau temps fort en adéquation avec ce contexte a réfléchi à une nouvelle formule qui lui donne l'opportunité de mieux valoriser son expérience et ses travaux, tout en occupant davantage l'espace que lors d'une seule conférence annuelle. Une première proposition de nouveau format digital présentée au Conseil d'administration fin 2022 doit être peaufinée en 2023.

Site Internet, Eurogip infos et réseaux sociaux

Les comptes Twitter et LinkedIn sont très régulièrement alimentés, que ce soit par des informations institutionnelles, notamment à l'occasion de nouvelles publications, ou par des actualités sur les risques professionnels en Europe. Le nombre d'“abonnés” a sensiblement

progressé tout au long de l'année 2022, notamment en ce qui concerne LinkedIn et Eurogip infos.

En outre, la [chaîne YouTube d'EUROGIP](#), sur laquelle sont disponibles les replays des Débats d'EUROGIP notamment, compte quelques abonnés.

Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP

EUROGIP suit au niveau communautaire et des États membres de l'UE, voire au-delà, l'actualité concernant :

- les organismes d'assurance AT/MP et les questions assurantielles,
- les organismes de prévention (publications, organisation, événements...),
- les instances ministérielles (Travail et Santé notamment),
- les instances ou commissions consultatives,
- le dialogue social,
- les questions juridiques (réglementation, arrêts des juridictions les plus élevées, jurisprudence...),

- la normalisation SST,
 - la SST dans la presse grand public.
- Capitalisées dans une base de données, les ressources documentaires constituées viennent alimenter les publications et les travaux en cours. Elles permettent aussi de répondre aux sollicitations extérieures (Conseil d'administration, CARSAT, INRS, partenaires sociaux, etc.). En 2022, on notera que les demandes ont concerné plus particulièrement des sujets tels que les incitations financières, les statistiques relatives aux accidents, les travailleurs des plateformes, le changement climatique et ses répercussions sur la santé-sécurité au travail...

Veille normative

Dans le domaine de la normalisation, la veille a porté sur les trois points de vigilance suivants :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation telles que celle sur l'Intelligence artificielle, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées,

ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.

- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé, ou les systèmes de management et l'internationalisation des travaux... La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

Relations extérieures et communication



Apprendre et faire savoir en travaillant en réseau : une politique de communication et de dialogue auprès de nos partenaires français et européens dans les domaines liés aux risques professionnels permet d'instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, à la base de l'ensembles des activités d'EUROGIP.

Coordination des activités internationales de la Branche AT/MP

Comme stipulé dans la [COG AT/MP 2018-2022](#), EUROGIP est chargé d'assurer "la coordination des activités internationales de la branche AT/MP en développant notamment des coopérations ciblées sur les priorités de la branche." De manière générale, en vue de faciliter les échanges et de favoriser la connaissance des actions de la Branche et de ses chiffres clés en matière de santé-sécurité au travail à l'étranger, EUROGIP a pris l'habitude depuis quelques années de faire traduire

vers l'anglais le document annuel intitulé "L'essentiel santé et sécurité au travail". Le document "[Key Features of 2021 Health and safety in the workplace](#)") a ainsi été mis en ligne sur le site [ameli.fr](#) et sur le site d'EUROGIP.

À noter que les résultats de la mission "Relations internationales" font l'objet d'un rapport d'activités spécifique bisannuel ; le prochain paraîtra en 2023.

Activités dans le cadre de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

Dans le cadre de sa mission de coordination des relations extérieures de la Branche AT/MP, EUROGIP s'est rapproché de l'AISS pour évaluer quelle pourrait être l'implication de l'Assurance AT/MP (régime général) dans les travaux des commissions "Prévention" et "Assurance AT/MP".

En matière de coopération, la BG Transport (Allemagne) a sollicité EUROGIP pour qu'un expert français présente, lors d'une conférence de l'AISS, les actions de prévention des accidents dans les transports mises en œuvre par l'assurance

AT/MP. Le sujet portait plus particulièrement sur les plateformes d'accès et de travail en hauteur équipant les véhicules de transport de marchandises. Celles-ci, non soumises à la directive machines, ne font pas l'objet d'uniformisation en matière de règles de sécurité, ni de normalisation. Après être intervenu lors de cette conférence, l'expert de Carsat a été désigné pour contribuer à l'écriture d'une future norme harmonisée sur les moyens d'accès permanent pour les machines mobiles.

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe depuis sa création aux travaux du Forum européen, dont ceux des groupes "Maladies professionnelles" et "Communication". Concernant ce dernier, il a notamment créé le compte Twitter et il est le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci.

Comme validée par l'Assemblée Générale du Forum, la refonte du [site](#) a été prise en charge par les organismes allemand (DGUV) et autrichien (AUVA) en collaboration avec EUROGIP qui reste partenaire pour alimenter le site en

informations et faire remonter les éventuelles corrections à apporter. Dans le cadre des relations bilatérales qui peuvent se développer au sein du Forum, on peut noter que la direction juridique de l'AUVA (Autriche), a sollicité EUROGIP car elle réfléchit à l'éventuelle mise à jour de la liste nationale de MP. Leur intérêt portait sur les pathologies qui seraient inscrites sur d'autres listes nationales et ne figureraient pas sur la liste autrichienne et également sur les statistiques de MP reconnues pour pouvoir quantifier les effets possibles de l'inscription de nouvelles MP sur la liste.

Euroshnet

EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'EUROSHNET, le réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. À ce titre, il était particulièrement impliqué dans la préparation de la 7^e conférence EUROSHNET. Celle-ci s'est tenue sur le thème de l'Intelligence artificielle et de la santé-sécurité au travail ("*Artificial intelligence meets safety and health at work*") le 20 octobre 2022 à Paris. Elle a réuni quelque 120 experts venus de 14 pays : France, Allemagne, Belgique, Espagne, Suède, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Slovaquie, Finlande, Grèce, Japon, Émirats Arabes Unis, Corée.

Le programme abordait les questions de confiance, de contrôle, d'éthique, de responsabilité juridique et de fiabilité technique que pose l'utilisation en toute sécurité de l'IA en parallèle des activités humaines. Les différentes interventions ont montré qu'il est nécessaire d'analyser les conséquences potentielles sur le travail, les opportunités apportées ainsi que les risques générés concernant la santé et la sécurité des travailleurs pour introduire avec succès un système d'IA au travail. En dernière partie de programme, des experts et des acteurs sociaux ont discuté de la manière dont la normalisation et les organismes notifiés peuvent jouer un rôle dans la régulation de ces risques et l'amélioration de ces opportunités.

Un contrat de coopération avec COMWEL (Corée)

En fin d'année 2022, un accord de coopération a été signé entre EUROGIP et COMWEL, l'organisme d'assurance AT/MP coréen. L'objectif principal est de soutenir le renforcement des capacités en matière de sécurité et de santé au travail et de contribuer à la promotion de la sécurité et de la santé des travailleurs sur les lieux de travail. La coopération vise principalement l'échange d'informations.

Lors de la visite de la délégation conduite par le président de COMWEL en décembre, EUROGIP a pu présenter le système d'assurance AT/MP français et un point en particulier sur la protection des travailleurs des plateformes, sujet les préoccupe.

Sollicitations extérieures et interventions

Sur la base de son expertise, EUROGIP est sollicité pour participer à certains travaux, présenter les résultats de ses recherches, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité...

Ces sollicitations émanent d'acteurs ou de partenaires de la Branche AT/MP ou extérieurs. Elles prennent diverses formes et concernent des sujets variés comme le montrent les exemples (non exhaustifs) ci-dessous :

- Intervention dans le cadre de l'Agrément 2022/2023 des Ingénieurs Conseils pour dresser le panorama de la normalisation en tant qu'activité de la Branche AT/MP et souligner le lien avec la réglementation.
- Présentation à trois reprises du rapport sur la protection des travailleurs des plateformes (cf. Études et enquêtes) : lors de la conférence organisée à l'occasion du 30^e anniversaire du Forum européen de l'assurance AT/MP ; dans le cadre d'une formation organisée par l'École nationale de la magistrature (ENM) et à la demande de l'organisme d'assurance AT/MP Coréen COMWEL lors d'une rencontre officielle.
- Dans le cadre du Colloque organisé en novembre sur le thème "Juridictions sociales et approche contentieuse des accidents du travail et des maladies professionnelles", EUROGIP a été sollicité pour présenter un panorama des différents dispositifs de prise en charge des AT/MP : assurances spécifiques, points communs et différences dans les modes d'instruction, illustration avec quelques statistiques comparées, systèmes d'indemnisation...
- L'ANSES a sollicité EUROGIP sur les dispositifs de reconnaissance de la BPCO et autres maladies respiratoires et des leucémies liées à une exposition professionnelle au formaldéhyde dans les autres pays européens. Cette dernière saisine relevait de l'expertise préalable à l'évolution / la création de tableaux de MP et des recommandations aux Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP).

- EUROGIP a reçu une correspondante australienne, responsable des partenariats au sein des services de SST et d'indemnisation des accidents du travail du Queensland, pour lui présenter le système d'assurance AT/MP français.
- La Cour des Comptes a sollicité EUROGIP sur les politiques de prévention dans les autres pays. Le rapport qu'elle a publié en fin d'année "sur les politiques publiques de prévention en santé au travail dans les entreprises" cite effectivement à plusieurs reprises les travaux du Groupement.
- A la demande de la Direction de la sécurité sociale (DSS), EUROGIP a effectué des recherches sur le maintien du salaire par l'employeur pendant les 6 premières semaines d'absence notamment pour maladie mais aussi pour AT en Allemagne. Il s'agissait de savoir depuis combien de temps ce dispositif est en place et s'il fait l'objet d'un débat.
- L'éclairage demandé notamment par la CAT/MP sur la place de la France au plan européen et international en termes de sinistralité au travail. Cela fait suite à une publication d'Eurostat sur le nombre d'AT mortels qui a déclenché une série d'articles dans la presse. L'occasion pour EUROGIP de mettre l'accent sur l'importance des paramètres d'assurance dans les différents pays pour expliquer les chiffres et le phénomène de sous-déclaration des AT notamment dans les pays de l'Europe de l'Est. Ces derniers affichent en effet une sinistralité apparemment plus faible que dans nombre de pays de l'UE-15, notamment la France.

Deux sollicitations sont à souligner par rapport aux recherches qu'elles ont nécessité et à l'importance des sujets :

- L'audition d'EUROGIP par les partenaires sociaux le 30 septembre 2022 dans le cadre de la concertation qu'ils ont organisée sur la Branche AT/MP. Les questions ont porté plus particulièrement sur : la manière dont les autres pays européens abordent la prévention des risques professionnels (notamment en ce qui concerne les jeunes, les PME, le soutien économique à l'investissement...); les modalités de reconnaissance des AT/MP dans les autres pays : existence d'une présomption d'imputabilité comme en France, prise en compte des maladies liées aux RPS...

Normalisation en santé-sécurité au travail



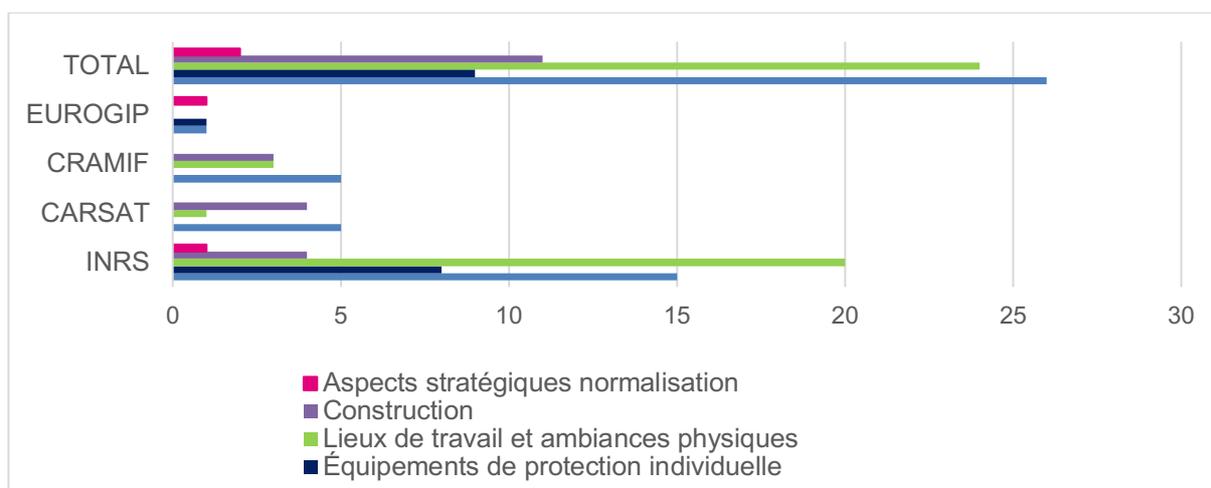
Les normes "santé-sécurité au travail" sont des références essentielles pour fabricants et concepteurs afin d'intégrer la prévention dès la conception des produits et lieux de travail. L'Assurance Risques professionnels française, sous la coordination d'EUROGIP, participe à leur élaboration aux plans français, européen ou international, avec l'objectif d'y faire valoir ses points de vue.

Coordination du réseau de 77 "experts Normalisation"

En 2022, EUROGIP a coordonné l'activité de 77 experts (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP), lesquels ont participé aux travaux de normalisation de 20 commissions françaises, 27 comités techniques européens (CEN et CENELEC) et 19 comités techniques internationaux (ISO et CEI). Ils ont ainsi contribué à l'élaboration de normes dans près de 112 groupes de travail : 20 français, 52 européens et 40 internationaux. Cette participation va, selon les sujets et les disponibilités de l'expert, de la veille

active à la participation en réunions nationales, européennes et internationales, laquelle est à tous niveaux la plus efficace pour faire valoir le point de vue de la prévention de la Branche AT/MP. Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, peu de déplacements ont été effectués. Les réunions européennes ou internationales se sont tenues en très grande majorité en format virtuel. Les réunions françaises se sont, quant à elles, tenues en format hybride (présentiel/virtuel).

Répartition des experts* normalisation de la Branche AT/MP pour l'année 2022



*Un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs.

En 2022, experts et référents normalisation ont été consultés en vue d'émettre un avis

au nom de la Branche et de diffuser celui-ci à près de 1 000 personnes, sur 12 projets

de normes en enquête publique, dont 5 traitants de la sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention,

etc.), 4 des lieux de travail et ambiances physiques 2 de construction et 1 d'équipements de protection individuelle.

Assistance aux experts "Normalisation"

EUROGIP a régulièrement répondu aux experts qui sollicitaient son aide pour l'exercice de leur mission normalisation (réunions, auprès des bureaux de normalisation) ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation. Il les a informés (y compris les nouveaux sur les systèmes de normalisation), les a consultés sur les nouveaux projets, les créations de Comités Techniques, les révisions quinquennales, etc., les a (ré)abonnés à des revues linguistiques ou leur a adressé la *Kanbrief* tous les trimestres. Le 21 octobre 2022, EUROGIP a organisé une plénière normalisation en présentiel

dans les locaux de la CRAMIF. Celle-ci a réuni une quarantaine de personnes : experts normalisation, chefs de départements, ingénieurs conseil et référents normalisation des CARSAT. Les participants ont pu échanger sur l'intérêt de la participation du réseau aux travaux sur le mesurage des agents biologiques ou encore apprendre comment nos voisins allemands et polonais géraient leurs activités "normalisation". L'après-midi, dédié à des échanges en sous-groupes, a permis de préciser les attendus des experts et d'EUROGIP pour la rédaction des fiches de suivi, éléments clés du rapport d'activité normalisation de la Branche AT/MP.

Les outils Normabase, Norm'actions et CObaz Horizon

Normabase est une base de données regroupant les normes SST en cours d'élaboration au plan international, européen et français, ainsi que le "Qui fait quoi" avec les coordonnées des experts et les instances dans lesquelles ils sont inscrits, leurs compétences et les informations de reporting de cette activité : comptes rendus de réunions de normalisation, fiches annuelles de suivi des travaux par thème.

Norm'actions est réalisé à partir des données extraites de Normabase. Ce document, diffusé à près de 280 personnes de la Branche, rassemble des informations utiles sur l'avancement des normes en cours d'élaboration ayant bénéficié d'un

travail effectif ou d'une veille active d'experts de la Branche.

"**CObaz Horizon**", en partenariat avec les ministères du Travail et de l'Agriculture et édité par AFNOR en remplacement de Standard Webport, continue d'être mis à la disposition des agents et services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche qui en font la demande. CObaz Horizon ouvre l'accès à l'ensemble des normes de la collection AFNOR (NF, NF EN, NF EN ISO et NF ISO) qu'elles soient en vigueur, en projet ou annulées. Cette base documentaire permet également la consultation de près de 95 normes purement internationales.

Pilotage de l'activité Normalisation

Lors des réunions de Coordination normalisation, EUROGIP a continué d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets importants pour elle.

Il a également préparé et organisé les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

En 2022, EUROGIP a exercé son rôle de coordinateur pour l'élaboration des positions et des réponses de l'assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la

Commission européenne. Ce fut le cas pour exprimer notre position sur la création d'accords d'atelier du CEN concernant les compétences en matière de sécurité dans les applications de robotique collaborative d'une part et sur les lignes directrices pour l'introduction, la mise en œuvre d'outils instrumentaux en temps réel pour l'évaluation des risques biomécaniques d'autre part.

La collecte des informations de *reporting* organisée auprès des experts normalisation a permis de réaliser le rapport annuel de l'activité normalisation de la Branche AT/MP. Outre une version destinée au réseau, une version courte a été mise en ligne (en français et en anglais), sur le site Internet d'EUROGIP.

Présence dans les instances stratégiques

EUROGIP a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST : Comités d'Orientations Stratégiques "Santé et Sécurité au Travail" et "Management et Services" d'Afnor, Forum stratégique européen pour la normalisation en SST et enfin le Forum consultatif du CEN pour la normalisation des machines. EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Elles ont notamment permis de contribuer à produire les orientations stratégiques pour le CoS SST en regard des priorités du PST4 publié en 2022 et de la COG 2018-2022. Par exemple, il était essentiel de faire du lobbying lors de l'écriture de la position du CEN vis-à-vis du projet de révision de la Directive machines ou lors de la mise en chantier de certains accords d'ateliers européens.

Les nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes contribuent aussi à assurer une information précoce des experts de la Branche AT/MP.

Financement de certains travaux

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a financé les droits d'inscription annuels de 31 experts dans 20 commissions ou groupes de normalisation "Sécurité des machines" gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), ainsi que de 3 experts dans 2 commissions du Bureau de normalisation de l'automobile (BNA).

EUROGIP a apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation Afnor et Afnor-DELEC (électro-technologies) relevant de 5 grands domaines de normalisation - sécurité des machines, équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques, construction et problématiques transversales - couvrant l'ensemble de sujets de participation des experts de la Branche AT/MP.

Perspectives de l'activité normalisation de la Branche AT/MP

L'activité normalisation de la Branche sera très fortement impactée par les nouveaux Règlements Machines et Intelligence artificielle (IA) qui devraient être adoptés en 2023.

Concernant les machines, la publication du règlement nécessitera selon les cas, des amendements de normes existantes (révision légère, rédactionnelle), des révisions ou des nouveaux travaux. Pour ce qui est de l'IA, il faudra veiller à ce que les normes soient en cohérence avec les méthodes d'évaluation du risque utilisées dans le domaine des machines. Il sera par conséquent stratégiquement recommandé d'accompagner les groupes de normalisation IA actuellement conduits sous l'égide de l'ETSI (l'organisme européen qui produit

des normes pour l'industrie des technologies de l'information et de la communication) pour les faire converger vers des solutions applicables pour les fabricants de machines.

Par ailleurs, le développement des équipements de protection individuelle intelligents nécessitera d'accompagner les normalisateurs en prévention afin d'être en mesure de défendre le point de vue de l'assurance AT/MP lors des tours de table. Autant d'éléments importants pour l'activité normalisation de la Branche qui ont été repris dans une résolution élaborée en concertation avec le Copil Normalisation en vue du Conseil d'administration du 15 novembre 2022.

Coordination des organismes notifiés ÉPI et Machines



Par délégation ministérielle (Travail et Agriculture), EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (O.N.) compétents pour évaluer la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines. Les coordinations favorisent une lecture identique des textes communautaires et garantissent un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés.

Coordination française

Définie par conventions avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, l'activité d'animation de la Coordination française des organismes notifiés (O.N.) pour réaliser les procédures d'évaluation de la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI, Règlement 2016/425) et des machines (Directive 2006/42/CE modifiée) s'est poursuivie en 2022.

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

EUROGIP a réuni à deux reprises la Commission Générale qui regroupe les différents ministères (Travail, Agriculture, Industrie) et les neuf O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie conformément au Règlement 2016/425.

Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

Machines

Les travaux de révision de la Directive Machines en vue de la publication du nouveau Règlement ont continué en 2022. Les O.N. français ont été sollicités pour appuyer l'analyse des autorités nationales sur divers sujets, dont le contenu de l'Annexe I relative aux machines devant faire l'objet d'une évaluation par tierce partie et son articulation avec l'article 5 visant à modifier ladite annexe.

Coordination européenne

Équipements de protection individuelle (ÉPI)

Au cours des réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI auxquelles EUROGIP a participé, les discussions ont porté sur la révision des RfUs (Acronyme anglais pour Fiches de référence pour l'interprétation des règles) et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production.

Par ailleurs, la coordination française a préparé de nombreux projets de fiches d'interprétation concernant :

- La hiérarchie des documents utilisables par les O.N. dans le cadre de leurs activités : fiche permettant de classer, par ordre d'importance pour l'évaluation de conformité, les ressources pouvant être associées à l'état de l'art (normes harmonisées ou non, spécifications techniques des fabricants, RFU à leurs différents stades de validation, etc.). Les discussions menées les années précédentes ont fini par aboutir à un consensus et la fiche a été publiée.
- La procédure simplifiée de renouvellement des attestations : fiche contenant des informations complémentaires concernant l'interprétation des différentes exigences associées et la façon de les mettre en œuvre par les O.N.

- Les règles concernant le marquage des EPI et dans quels cas celui-ci n'était pas possible. Il a été clarifié que l'O.N. devait analyser les justificatifs donnés par le fabricant concernant l'impossibilité d'inscription des différents marquages réglementaires. Une fiche d'interprétation française a été rédigée en ce sens.
- Le contrôle des déclarations de conformité : du fait que les fabricants utilisent de plus en plus la dématérialisation des déclarations de conformité, et que la notice d'instruction doit fournir le lien vers ce document, les O.N. s'interrogeaient sur leur contrôle.

Machines

L'année 2022 aura été une année de transition puisqu'elle aura permis de réorganiser la coordination, suite au changement de secrétariat technique, et de relancer les réunions.

L'activité s'est essentiellement portée sur la validation des propositions de RFUs qui étaient restées en attente.

Il est à noter que la révision de la Directive Machines n'a été que très peu abordée et aucune coordination n'a été mise en place pour faire remonter à la Commission européenne les préoccupations. Plusieurs initiatives ont néanmoins vu le jour, mais essentiellement portées par certains sous-groupes de la coordination.

EUROGIP, créé en 1991 par l'Assurance
Maladie-Risques professionnels, est un
observatoire et un centre de ressources sur la
prévention et l'assurance des risques
professionnels en Europe.

eurogip.fr

Rapport annuel 2022
Paris : EUROGIP - 183/F
ISBN 979-10-97358-60-0
Paris
Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER



51, avenue des Gobelins - 75013 Paris



eurogip.fr

eurogip@eurogip.fr



Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)